



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 22 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux juin à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 17  
Pouvoirs : 6  
Absents : 6

Date de la convocation : 15 juin 2021

**PRÉSENTS:** MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, BEUGIN Valérie, GOLA Odile, CROC Bertrand, VERDUZIER Kévin, SULLI Bruno, ROBIN Nadia, DEBIAIS Viviane, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**

DESIRE Valérie représentée par L BARBOTTIN  
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT  
CHAPUT Sabrina représentée par O GOLA  
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD  
MASSONNEAU Bruno représenté par F ROYER  
PIAULET Christine représentée par B SULLI

**ABSENTS :** MUSCAT Yvette, DESIRE Thierry, CHAPUT Clément, GABIGNON Christophe, BEUNEL Philippe, LECOQ Monique

**Secrétaire de séance :** Lydie BARBOTTIN

### DELIBÉRATION N° 112

**Rapporteur :** Dominique CHALLOT

### OBJET : CLÔTURE DES BUDGETS ANNEXES – ENFANCE ET JEUNESSE ET PETITE ENFANCE

Il est rappelé au conseil municipal que la commune de Naintré dispose de plusieurs budgets annexes. Ces derniers sont distincts du budget principal.

**Le budget Enfance et Jeunesse et le budget Petite Enfance ont été créés en 2015.**

Il est apparu que les budgets annexes constituaient **une dérogation au principe d'unité budgétaire.**

Dès lors, il est proposé au conseil municipal de **procéder à la clôture de ces deux budgets au 31 décembre 2021.**

Les résultats des budgets clôturés seront repris au budget principal de la commune.

---

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **décide** de procéder à la clôture du budget annexe Enfance et Jeunesse et du budget annexe Petite Enfance ;

- **décide** que les actifs et les passifs des structures seront intégrés au budget principal de la commune ;
- **décide** que les résultats des budgets annexes clôturés seront repris au budget commune ;
- **charge** M le Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :  
Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier,  
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet  
acte,  
le

